

À L'USAGE DE LA VILLE

Type de demandeⁱ



CHENIL★

N°

Matricule

Reçu

★ Commerce de service destiné, de façon non limitative, au logement, à l'élevage, à la garde, au toilettage, à la location ainsi qu'à la vente de chiens. Tout chenil doit comporter un bâtiment fermé d'une dimension minimale de 20 m² et les chiens doivent être gardés à l'intérieur d'une clôture d'une hauteur minimale de 1,5 m. Le nombre maximal de chiens et/ou de renards est limité à 100. Il est autorisé sur les terrains d'une superficie minimale de 25 hectares et situés dans certaines zones agricoles « A » et industrielles « IND » seulement, vérifiez la grille des usages et normes.

Documents à fournir avec la demande

- ☐ Plan d'implantation illustrant le ou les bâtiments et équipements nécessaires à l'exploitation du chenil (utilisez un plan ou le quadrillé de la page 3);
- ☐ Le paiement de la demande (100.00\$).

Emplacement du chenil

Adresse :

OU Cadastre :

Identification

Propriétaire

Nom :

Adresse postale :

Ville :

Code postal :

Téléphone :

Téléphone :

Courriel :

Demandeur (si différent du propriétaire seulement)

Nom :

Adresse postale :

Ville :

Code postal :

Téléphone :

Téléphone :

Courriel :

Aménagement du chenil

Date prévue de l'aménagement du chenil :

Date prévue de la fin de l'aménagement du chenil :

Valeur du chenil :

\$

(estimation des matériaux et de la main d'œuvre)

Description des travaux *OBLIGATOIRE*

Informations requises

Tout chenil doit comporter un bâtiment fermé d'une dimension minimale de 20 m². Veuillez nous indiquer la superficie de votre bâtiment : et veuillez compléter le formulaire « bâtiment accessoire ».

Les chiens doivent être gardés à l'intérieur d'une clôture d'une hauteur minimale de 1.5 m. Veuillez nous indiquer la hauteur de la clôture pour la garde des chiens : et veuillez dessiner ladite clôture sur votre plan d'implantation.

Le nombre de chiens maximal que contiendra le chenil :

Implantation (distances)

★ Normes générales d'implantation pour les chenils :

- Distance minimale de 100 mètres des lignes de terrain latérales, avant et arrière et de 200 mètres de toute résidence pour les chenils et les aires et enclos extérieurs où sont gardés les chiens;
- L'enclos ou l'endroit où sont gardés les animaux doit respecter les marges suivantes : 100 mètres d'un chemin public et 30 mètres d'un lac/réservoir, cours d'eau/rivière ou milieu humide.

Veuillez dessiner sur un plan, le bâtiment et les enclos où sont gardés les animaux ainsi que la résidence, la fosse septique, le champ d'épuration, les cours d'eau/ruisseaux, lac et milieu humide. De plus, veuillez nous indiquer sur le plan, les distances entre le bâtiment et la ligne de lot avant, les lignes latérales droite et gauche, la ligne arrière et de tous les éléments mentionnés plus haut.

L'implantation peut être dessinée sur le plan accompagnant votre certificat de localisation. À défaut de posséder un tel plan veuillez utiliser le quadrillé de la page suivante.

Ligne arrière

Ligne latérale gauche

Ligne latérale droite

Ligne avant (rue)



Veillez prendre note que le fait de compléter la présente demande ne vous autorise pas à débiter les travaux. Vous devez attendre l'émission du permis ou certificat avant d'entreprendre quelque travail que ce soit. Considérant que la Ville de Rivière-Rouge ne procédera à l'étude de la demande que lorsqu'elle aura TOUS les documents requis en sa possession, vous devez fournir les documents nécessaires ci-haut mentionnés le plus tôt possible afin d'éviter tout délai dans la réalisation de vos travaux.

Le permis ou le certificat d'autorisation demandé est émis dans un délai qui varie généralement de 3 à 4 semaines suivant la réception de la demande, incluant tous les plans et documents requis. En période d'achalandage, ce délai peut être supérieur. Si la demande est associée à une demande de dérogation mineure ou de PIIA, ce délai est généralement de 8 à 12 semaines.

Pour plus d'informations, veuillez vous référer à nos dépliants et aux règlements en vigueur sur le site Web de la Ville, riviere-rouge.ca, onglets : *Citoyen et affaires / Réglementation d'urbanisme*.

Veillez noter qu'une inspection de votre propriété pourrait être effectuée préalablement à l'émission de ce permis ou certificat (selon la nécessité). Ceci équivaut à un préavis. (Initiales)

Merci de votre collaboration!

➔ **Signature du demandeur :** **Date :**

- ☐ Je désire recevoir et signer mon permis par courriel.
- ☐ Je désire être avisé par téléphone et passer au bureau pour signer et récupérer mon permis.